



Le 21 septembre 2026

Par SDÉ

M^e Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4233-2023
Notre référence : LTG 07372

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2026-103 du 15 septembre 2026, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète révisée de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 ainsi que son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-11, documents 1 et 2**. Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi des modifications, comme pièces **HQCF-11, documents 1.1 et 2.1**.

Le Coordonnateur dépose le Registre, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-2, documents 6 et 7**, ainsi qu'en suivi des modifications et sous pli confidentiel comme pièces **HQCF-2, documents 6.1 et 7.1**, et également une version caviardée comme pièce **HQCF-2, documents 6.1.1 et 7.1.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/im
p.j.
c.c. Me Pierre Grenier (RTA)